



Communiqué de Presse

La Défense, le 5 décembre 2008

Esso S.A.F. : Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le MEDEF le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le Conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

Contact : Emmanuel du Granrut - 01 57 00 77 60 / Catherine Brun - 07 57 00 77 65